

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 juin 2023**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**  
Nombre de pouvoirs : **6**

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :**

M. Michel BUCHE à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Michèle VALIBUS.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20230628-002

**Matière :** 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

**Objet :** FOND VERT « 2023 » ET DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.) - CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) « 2023 » – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – REAMENAGEMENT DU MARCHÉ – MODIFIE LES DELIBERATIONS DL20230412-033 ET DL20230412-034

Considérant que La Ville d'Ussel est lauréate de l'AMI – revitalisation du centre bourg, signataire de la convention d'adhésion au programme Petite Ville de Demain et d'une Opération de Revitalisation du Territoire.

Ces démarches s'inscrivent dans une dynamique large qui a pour objectif de rendre son attractivité au cœur de Ville en ramenant de nouveaux habitants avec une offre de logements pouvant satisfaire un vaste panel. Ramener de la population en cœur de Ville, c'est aussi créer de la demande au niveau des besoins en commerce de proximité.

Afin d'apporter une cohérence commerciale, dans le cadre de l'AMI « centre-bourg » une démarche de « Plan-guide » a défini la stratégie d'intervention sur le centre-bourg élargi et a notamment mis en avant la nécessité en lien avec le marché couvert de repenser la place de la République afin de redéfinir son utilisation et de lier le tout avec la mise en place de la micro-folie dans la grange Bénédict, porteuse également d'un dynamisme en termes d'animation et de culture au centre bourg.

Ainsi dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-ville et de redynamisation du commerce de proximité, la Commune a souhaité compléter les opérations dédiées à l'habitat et à l'espace public par la réhabilitation du marché couvert, élément moteur de la restructuration de l'offre commerciale en cœur de ville.

Ce projet de réaménagement du marché couvert a fait l'objet d'une concertation avec non seulement les commerçants du marché, mais aussi ceux situés autour, afin que ce projet réponde totalement aux besoins des commerçants tout en présentant un cadre agréable pour les clients et les habitants. Ainsi, à la demande de tous, la partie avant du bâtiment va être transformée et l'intérieur sera repensé.

Considérant le coût estimatif d'une telle opération ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat, au titre du Fond Vert « 2023 » et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), selon le plan de financement ci-après :**

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Réaménagement du marché couvert Maîtrise d'œuvre (MO)	42 560,00	51 072,00	Etat - Fonds vert	23,50	10 000,00
			Département de la Corrèze	20,00	8 512,00
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	19,64	8 357,77
			DSIL - CRTE	11,75	5 000,00
			<b>Sous-Total des Aides Publiques</b>	<b>74,89</b>	<b>31 869,77</b>
			<b>Autofinancement</b>	<b>25,11</b>	<b>10 690,23</b>
<b>TOTAL MO</b>	<b>42 560,00</b>	<b>51 072,00</b>	<b>TOTAL MO</b>	<b>100,00</b>	<b>42 560,00</b>
Réaménagement du marché couvert Travaux	466 666,66	559 999,99	Etat - Fonds vert	30,00	140 000,00
			Département de la Corrèze	20,00	93 333,33
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	19,64	91 642,23
			DSIL - CRTE	5,36	25 000,00
			<b>Sous-Total des Aides Publiques</b>	<b>75,00</b>	<b>349 975,56</b>
			<b>Autofinancement</b>	<b>25,00</b>	<b>116 691,10</b>
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>466 666,66</b>	<b>559 999,99</b>	<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>100,00</b>	<b>466 666,66</b>
<b>TOTAL MO + TRAVAUX</b>	<b>509 226,66</b>	<b>611 071,99</b>	<b>TOTAL MO + TRAVAUX</b>		<b>509 226,66</b>

Fait en Mairie d'Ussel, le 28 juin 2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE